

**DOSSIER RENTREE 2026  
S. T. S. M.C.O.2**

**I) – RENTREE SCOLAIRE**

NIVEAU	RENTREE ELEVES	INSTALLATION A L'INTERNAT
S. T. S.	Mardi 01 septembre 2026 14 h (2h)	Mardi 01 septembre 2026 13 Heures

**II) – PIECES A CONSULTER, PREPARER pour compléter la fiche en ligne OU A  
REMETTRE IMPERATIVEMENT AU LYCEE :**

- 1) La fiche d'inscription : vous l'avez complétée en ligne
- 2) Préparer la numérisation des pièces suivantes :

➤ Un justificatif de l'exercice de l'autorité parental :

En fonction de la situation familiale une copie d'un justificatif de l'exercice de l'autorité parental, uniquement la partie **décision portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale**. L'extrait fourni doit présenter la dernière décision en vigueur et permettre l'identification des parties au jugement sans doute possible, la juridiction et la date de décision.

➤ Carte d'identité recto verso + Photo de l'élève.

➤ Une attestation d'assurance scolaire :

Elle est obligatoire pour les activités organisées à l'intention des élèves (sorties, voyages, accident).

➤ Service santé social :

La fiche infirmerie + fiche d'urgence médicale avec scan du carnet de vaccination pour **les nouveaux au lycée**.

Mme Maurice, Assistante Sociale, est à la disposition des élèves et des familles les mardis et jeudis au lycée.

Infirmerie : les demandes de PAI/PAP doivent être faites par les représentants légaux dès le mois de septembre.

Mme Pauget, Psychologue de l'Éducation Nationale, est présente plusieurs jours par semaine dans l'établissement. Les rendez-vous sont pris auprès de la vie scolaire.

➤ Service Intendance :

**Une fiche intendance sera à compléter en ligne (Prévoir le scan d'un RIB) :**

**TOUTES FICHES NON RENDUES, INCOMPLETES OU SANS RIB ENTRAÎNERA LE NON REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE STAGES.**

Une carte de self est distribuée gratuitement aux nouveaux élèves à la rentrée, elle sera utilisée pendant toute leur scolarité au lycée. **En cas de perte, une nouvelle carte devra être achetée par la famille au prix de 10 euros.**

**Remises d'ordre accordées sur les factures d'internat ou de demi-pension :**

▶ **Absences pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical à partir de 4 jours consécutifs.**

▶ **Seules des absences pour stages, sorties pédagogiques, voyages seront déduites automatiquement.**

Vous avez la possibilité de faire une demande d'échéancier sur demande écrite auprès du service intendance à chaque début de trimestre : Madame Monique JURY.

Adresse Mail : [monique.jury@ac-dijon.fr](mailto:monique.jury@ac-dijon.fr) Tél : 03.85.53.61.00

**MERCI DE PRIVILEGIER LE REGLEMENT PAR TELEPAIEMENT**

En accédant au site : <https://teleservices.education.gouv.fr>

**Veillez noter que tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.**

**Les modifications de régime peuvent être effectuées à la fin de chaque trimestre par écrit.**

**3) Manuels scolaires STS MCO :**

Les manuels sont distribués à la rentrée. Pour les étudiants de STS MCO, l'association la Bourse aux Livres propose aux familles la location des livres pour un montant annuel de 30€. Pour garantir la restitution des manuels en fin d'année, les étudiants de STS devront remettre un chèque de caution de 100 €. **Ces sommes seront versées sous forme de 2 chèques distincts (30 € et 100 €) libellés à l'ordre de « la Bourse aux livres » à remettre à la rentrée scolaire** (le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de non restitution des manuels).

La somme de cette location peut également servir à acheter du petit matériel nécessaire pour les dossiers des étudiants, à participer aux financements des sorties scolaires, à l'achat de nouveaux manuels.

**4) Maison des Lycéens :**

La cotisation est facultative. Le chèque établi à l'ordre de « Maison des Lycéens du Lycée Camille Claudel – DIGOIN » sera à remettre le jour de la rentrée.

(La MDL reste un lieu d'accueil pour tous les adhérents. C'est un lieu où l'on peut se détendre, écouter de la musique, participer ou créer un club, organiser des actions de solidarité, des sorties ou tout autre projet...).

**5) Association Sportive (participation facultative) :**

Si votre enfant souhaite participer aux activités organisées dans le cadre de l'Association Sportive, il devra s'acquitter d'une cotisation.

Les élèves qui choisissent l'enseignement facultatif EPS devront également adhérer à l'Association Sportive afin de pouvoir participer aux activités qui complètent l'enseignement dispensé en option. Les professeurs d'E.P.S. donneront toutes les informations nécessaires aux élèves à la rentrée.

**6) L'internat du lycée :**

Notre internat labellisé d'Excellence depuis 2021, est ouvert aux garçons et aux filles du lycée Camille Claudel du lundi 7h30 au vendredi 18h00, consulter la lettre info, le Règlement intérieur internat joints et compléter le dossier d'inscription.

**7) Règlement Intérieur :**

Toute inscription engage le respect du règlement intérieur par l'élève et ses représentants légaux. Un exemplaire du règlement sera remis à chaque élève à la rentrée. L'étudiant et ses responsables légaux devront en prendre connaissance et s'engager à le respecter.

La Cheffe d'établissement  
M. BOURROU

Le Proviseur Adjoint  
B. CHATEAU

**Au cours de l'année scolaire, tout changement : situation familiale, adresse, coordonnées téléphoniques devra être signalé au secrétariat élèves du lycée.**